

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

AMR 41/010/2006 –ÉFAI

Action complémentaire sur l'AU 09/06 (AMR 41/004/2006 du 10 janvier 2006) et sa mise à jour (AMR 41/005/2006 du 13 janvier 2006)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / MENACES DE MORT

MEXIQUE **Martín Barrios Hernández (h), défenseur des droits humains et président de la *Comisión de Derechos Humanos y Laborales del Valle de Tehuacán* (Commission des droits humains et des droits des travailleurs de la vallée de Tehuacán)**
ainsi que sa famille
et les membres de la Commission des droits humains et des droits des travailleurs de la vallée de Tehuacán

Londres, le 15 février 2006

Selon certaines informations, la vie du défenseur des droits humains Martín Barrios Hernández est menacée : des amis et des parents de cet homme ont effectivement été prévenus qu'un individu manifestement proche des propriétaires de *maquilas* (usines d'assemblage) aurait payé quelqu'un pour le tuer s'il continuait de défendre les ouvriers de ces usines et de dénoncer publiquement leurs conditions de travail déplorables. Amnesty International craint que sa famille et les membres de la Commission des droits humains et des droits des travailleurs de la vallée de Tehuacán ne soient également en danger.

Le 12 février, lors d'un forum public organisé dans la municipalité d'Altepexi, qui jouxte la vallée de Tehuacán dans l'État de Puebla (sud du Mexique), un proche de Martín Barrios Hernández aurait été abordé par un ami de la famille, qui lui aurait dit : « *Prenez garde et veillez sur Martín, il y a un contrat sur sa tête.* » Cet ami aurait déclaré qu'il tenait cette information d'une source sûre, qui serait apparemment proche des propriétaires de *maquilas*. Plus tard, dans la même journée, un autre homme aurait confirmé les menaces à Martín Barrios Hernández.

Ces derniers mois, des propriétaires de *maquilas* dans la vallée de Tehuacán ont publiquement accusé Martín Barrios Hernández et la Commission des droits humains et des droits des travailleurs de la vallée de Tehuacán d'avoir organisé des manifestations et des grèves qui découragent les investissements étrangers.

Le 29 décembre 2005, Martín Barrios Hernández a été arrêté et inculpé, après avoir été accusé de tentative de chantage par le propriétaire d'une *maquila* de la région, une accusation qui était manifestement forgée de toutes pièces dans le but de le dissuader de poursuivre ses activités pourtant légitimes de défenseur des droits humains. Il a été libéré le 12 janvier 2006, après avoir été excusé par l'homme qui l'avait accusé. Une fois libre, Martín Barrios Hernández a déclaré qu'il n'avait jamais demandé au propriétaire de l'usine de l'excuser car il était innocent des accusations portées contre lui, et que rien ne le dissuaderait de poursuivre ses activités.

Les avocats de Martín Barrios Hernández ont déposé une requête auprès de la Commission interaméricaine des droits de l'homme, afin que des mesures de protection soient mises en œuvre en faveur du défenseur des droits humains.

Martín Barrios Hernández a déjà été la cible de menaces et d'actes d'intimidation en raison de ses activités de défenseur des droits humains. Le 30 décembre 2003, il avait été violemment agressé devant chez lui (pour de plus amples informations, veuillez consulter l'AU 26/04, AMR 41/004/2004 du 21 janvier 2004). À ce jour, personne n'a été traduit en justice pour cette attaque.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol ou dans votre propre langue) :

– dites-vous préoccupé par la sécurité de Martín Barrios Hernández, de ses proches et des membres de la *Comisión de Derechos Humanos y Laborales del Valle de Tehuacán* (Commission des droits humains et des droits des travailleurs de la vallée de Tehuacán), face aux informations faisant état d'un projet d'assassinat sur la personne de Martín Barrios Hernández ;

– exhorte les autorités à prendre des mesures en vue de garantir la sécurité de Martín Barrios Hernández, de sa famille et des autres membres de la Commission des droits humains et des droits des travailleurs de la vallée de Tehuacán, conformément aux souhaits de ces personnes ;

– demandez que soit menée dans les meilleurs délais une enquête impartiale et indépendante sur les menaces qui pèseraient sur la vie de Martín Barrios Hernández, et que les responsables présumés soient traduits en justice ;

– rappelez aux autorités qu'il est de leur devoir de mener une enquête impartiale et indépendante sur les poursuites engagées contre Martín Barrios Hernández et sur les allégations selon lesquelles les accusations portées contre lui ont été forgées de toutes pièces, et demandez-leur de rendre publiques les conclusions de ces investigations ;

– rappelez que la Déclaration des Nations unies sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus reconnaît la légitimité des activités des défenseurs des droits humains et leur droit de mener celles-ci sans restriction ni crainte de représailles.

APPELS À :

Gouverneur de l'État de Puebla :

Lic. Martio Marin Torres
Gobernador del Estado de Puebla
14 Oriente, No. 1006, Colonia El Alto
Puebla
Mexique
Fax : 52 222 213 8805

Courriers électroniques : gobernador@puebla.gob.mx

Formule d'appel : *Estimado Gobernador,* / Monsieur le gouverneur,

Procureure générale de l'État de Puebla :

Maestra Blanca Laura Villeda Martínez
Procuradora General de Justicia del Estado de Puebla
Boulevard 5 de mayo y 31 Oriente
Colonia Ladrillera de Benitez, Puebla, Puebla, CP 72539
Mexique
Fax : +52 222 240 8105

Courriers électroniques : titular.pgj@puebla.gob.mx

Formule d'appel : *Estimada Procuradora,* / Madame la Procureure générale,

Responsable de l'Unité de promotion et de défense des droits humains au sein du ministère de l'Intérieur :

Dr. Ricardo Sepúlveda
Secretaría de Gobernación
Reforma 99, Piso 21, PH
Colonia Tabacalera
C.P. 06030, México D.F.
Mexique

Fax : +52 55 51 28 02 34 (si quelqu'un décroche, demandez la ligne de fax : « *tono de fax por favor* »)

Formule d'appel : *Estimado Doctor,* / Monsieur,

COPIES À :

Commission des droits humains et des droits des travailleurs de la vallée de Tehuacán :

Comisión de Derechos Humanos y Laborales del Valle de Tehuacán
Boulevard Heroe de Nacozary 210
Colonia Zaragoza
Tehuacán, C.P. 75770 Puebla, Mexique

Centre des droits humains « Miguel Agustín Pro Juárez » :

Centro de Derechos Humanos "Miguel Agustín Pro Juárez" AC., (PRODH)
Serapio Rendon 57-B, Col. San Rafael
06470, Mexico D.F.
Mexique

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Mexique dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 28 MARS 2006, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*